

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
TORSAC

16410 TORSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****délibération :**
D_2026_5_8

L' an deux mille vingt six, le mercredi 08 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de Monsieur PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du 30 Mars 2026

Présents : 13

Présents : PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Votants : 15

Objet : Délibération
autorisant le recrutement
d'agents contractuels

Pouvoirs :

HENRI Audrey a donné pouvoir à HOWE Elisabeth
RICHARD Malika a donné pouvoir à NAUZIN Caroline

Absent(s) : HENRI Audrey, RICHARD Malika**Secrétaire de Séance** : Caroline NAUZIN

Considérant que les besoins des services administratif et technique peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, en congés de maladie ou en absences autorisées,

Considérant que ces mêmes besoins des services peuvent nécessiter le recrutement dans les plus brefs délais d'agents contractuels pour faire face à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que ces mêmes besoins des services peuvent justifier le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires aux agents communaux, fonctionnaires territoriaux ou contractuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer les fonctionnaires territoriaux ou agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre à des besoins ponctuels des services liés à un accroissement temporaire d'activité ;

AUTORISE le Maire à payer les heures complémentaires ou supplémentaires aux agents communaux, fonctionnaires territoriaux ou contractuels, lorsque les besoins ponctuels des services sont nécessaires ;

Dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2026.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

Emis le 08/04/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **14 AVR. 2026**
Affiché le.....

